

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUILLET 2015 A 19H30 (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, M. Patrick PEYROUX et Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Elise GIMENES, Mme Séverine LAFLEUR, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux)

Absents représentés : M. François NGUYEN LA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Chrystell LAMOTHE donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Marie-Laure CAPILLON, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY et Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice FLEURY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19h30.

Mme Béatrice FLEURY est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

♦ **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 28 mai 2015 : signature du contrat de maintenance de l'ascenseur de la médiathèque avec l'entreprise OTIS de Poitiers, pour une durée d'un an, pour un montant de 1 950.00 € HT, soit 2 340.00 € TTC ;
- Décision du 1^{er} juin 2015 : signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre « Construction d'une chaudière à bois déchiqueté » avec l'entreprise Tour'EN Ingenierie pour un montant de 3 613.48 € HT, soit 4 336.18 € TTC ;
- Décision du 1^{er} juin 2015 : signature du marché avec l'entreprise AUGER PISCINES de Vouillé, pour la fourniture d'une couverture flottante isotherme pour la piscine, pour un montant de 7 533.50 € HT, soit 9 040.20 € TTC ;
- Décision du 17 juin 2015 : signature du marché avec l'entreprise DELAVault de Villiers, pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité et de réfection de la façade du local sis 2 place de l'Eglise (ex-MONTOUX), pour un montant de 12 927.54 € HT, soit 15 513.05 € TTC ;
- Décision du 22 juin 2015 : signature du marché avec l'entreprise DEGUIL de Neuville de Poitou, pour la réalisation des travaux du programme de voirie 2015, pour un montant de 74 457.63 € HT, soit 89 349.15 € TTC ;
- Décision du 22 juin 2015 : signature du marché avec l'entreprise SIGNATURE de Saint-Georges les Baillargeaux, pour la réalisation des travaux de signalisation horizontale sur la voirie communale, pour un montant de 12 408.61 € HT, soit 14 890.34 € TTC ;
- Décision du 30 juin 2015 : signature du marché avec l'entreprise MERLOT de Châtellerault, pour la réfection de la charpente du clocher de l'église, pour un montant de 14 417.00 € HT, soit 17 300.40 € TTC ;
- Décision du 1^{er} juillet 2015 : signature du marché avec l'entreprise Des Clics de Vouillé, pour la seconde phase du projet informatique de l'école élémentaire, pour un montant de 12 450.59 € HT, soit 14 940.71 € TTC ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux à l'église, ce qui va permettre de remettre les cloches en fonctionnement.

1 - FINANCES

♦ Budget communal : décision modificative N°2

M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les opérations suivantes relatives à la décision modificative N°2 :

Fonctionnement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant
Chapitre 014 - Atténuation de produits	7398	Reversement recettes des concessions des cimetières à la commune de Frozes	+ 500.00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	- 500.00

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant
Opération 2004.4 - Aménagement de l'Eglise	21318	Réfection de la charpente du clocher de l'Eglise	+ 17 500.00
Opération 2008.6 - Immeuble Montoux	2138	Travaux de mise en accessibilité	+ 6 000.00
Opération 2014.7 Immeuble Cottineau	2138	Travaux de rénovation	+ 20 000.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	165	Remboursement cautions	+ 1 100.00
Opération 120 Travaux de voirie	2151	Réseaux de voirie	- 7 100.00
Opération 2014.1 - Parking rue du Grand Champ	2152	Installation de voirie	- 30 500.00
Opération 2007.4 - Défense incendie	21568	Réserve d'eau la Bisquinerie	- 7 000.00

Explications :

Fonctionnement - Dépenses

Par convention en date du 15 janvier 2013, la collectivité facture une partie des dépenses relatives au fonctionnement des cimetières et reverse 1/7^{ème} des recettes des concessions vendues. Les crédits votés au BP 2015 sont insuffisants : le reversement à la commune de Frozes s'élève à 761.14 € contre 448.93 € l'année passée.

Investissement - Dépenses

Le résultat de la consultation pour la réalisation du programme de travaux de voirie 2015 se révélant inférieur au budget prévisionnel (165 000 € au total), il est proposé de diminuer les crédits aux opérations 120 (- 7 100 €), 2014.1 (-30 500 €) et 2007.4 (- 7 000 €) pour les réaffecter aux opérations suivantes :

- Opération 2004.4 - Aménagement de l'Eglise : + 17 500 € pour la réfection de la charpente du clocher de l'Eglise suite au diagnostic réalisé par CCI Structures ;
- Opération 2008.6 - Immeuble Montoux : + 6 000 € pour la réalisation des travaux d'accessibilité ;
- Opération 2014.7 - Immeuble Cottineau : + 20 000 € pour la réalisation des travaux de rénovation et d'accessibilité ;
- Chapitre 16 article 165 : + 1 100 € (crédits votés au BP 2015 : 500 €) pour le remboursement de cautions suite à la résiliation des baux des logements situés : 1 et 5 rue de Braunsbach (cautions qui auraient dû être restituées en 2007) ; 5 place François Albert (Mme Bodin) et 6 place François Albert (Télé Dépannage).

M. le Maire indique que cette décision modificative s'élève globalement à 44 600 €, qu'il s'agit d'opérations d'écriture sans dépenses supplémentaires par rapport au budget global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative N°2 telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - VIE SCOLAIRE

♦ **Mise en place du paiement au forfait pour la cantine scolaire et tarifs 2015/2016 des services scolaires (cantine, transport et garderie)**

Mme Dany BONNIN rappelle que les services de cantine, garderie et transport scolaire présentent un déficit en accroissement sur les 3 dernières années.

Pour la cantine, le déficit s'élève à plus de 65 000 €, provenant principalement de la prise en charge de la commune d'une part importante du repas, au titre de sa politique sociale. Le repas est facturé 3,00 €, alors que son coût de revient est d'environ 4,85 €.

Il convient de noter que les repas des élèves de la commune de Frozes sont facturés au prix de revient, ce qui représente environ 10 % des dépenses.

Une autre raison du déficit de la cantine est le décalage entre le nombre d'élèves inscrits à l'année et le nombre de repas facturés. Les membres du personnel de service sont présents au complet tous les jours et les commandes pour les repas sont prévues une quinzaine de jours à l'avance.

Suite à un comptage journalier effectué dans les deux cantines depuis le début de l'année scolaire 2014/2015, il apparaît que, pour chaque mois, il manque environ 1000 € de facturation. D'autre part, ce pointage est de plus en plus source de réclamations et complique le travail des personnels de service, du secrétariat et de la trésorerie.

A compter de la rentrée 2015/2016, il est proposé la procédure suivante :

Paiement forfaitaire

Il est proposé de mettre en place des forfaits mensuels de 1, 2, 3 ou 4 repas hebdomadaires, tout en précisant que les parents devront choisir dès la rentrée le forfait pour leur(s) enfant(s), avec la possibilité de le modifier en fin de trimestre scolaire pour le trimestre suivant, par simple courrier ou courriel. Les jours de repas des forfaits 1, 2 et 3 repas hebdomadaires devront être fixes.

Sur la base de 140 repas dans l'année, les familles seront facturées mensuellement d'un montant forfaitaire de 42 € (pour le forfait 4 repas), de septembre à juin, à régler au 10 de chaque mois, étant précisé qu'il est proposé de maintenir le prix du repas à 3,00 €.

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs, seuls les deux premiers repas seront facturés.

Par ailleurs, les repas des jours de sorties scolaires seront décomptés, ainsi que certaines absences telles que celles découlant de l'absence d'un enseignant.

Les situations particulières seront étudiées par la commission.

Les repas occasionnels (ou hors forfait) seront réglés à l'unité au tarif de 4,50 €.

Le pointage journalier des présences aux repas sera maintenu pour assurer le suivi, mais aussi la sécurité des enfants.

M. le Maire précise que les membres de la commission ont modifié le projet initial qui ne prévoyait qu'un seul forfait. Il souligne l'esprit de consensus qui a prévalu aux travaux de cette commission qui s'est réunie plusieurs fois pour aborder le projet de tarifs. Une lettre d'explication du nouveau dispositif, sera adressée aux parents dès l'approbation de cette nouvelle procédure.

1° Tarifs pour la cantine

Repas enfants :

✓ Forfait 4 repas	42,00 € par mois (10 mois)
✓ Forfait 3 repas	32,00 € par mois (10 mois)
✓ Forfait 2 repas	21,00 € par mois (10 mois)
✓ Forfait 1 repas	11,00 € par mois (10 mois)
✓ Repas hors forfait pour les enfants de la commune	4.50 €
✓ Enfants hors de la commune	4.85 € (inchangé)

Repas adultes :

✓ Enseignants non subventionnés et personnes extérieures	4.85 €
--	--------

2° Tarifs pour la garderie scolaire

✓ Forfait du matin :	1,60 € (inchangé)
✓ Forfait du soir :	2,30 € (inchangé)

3° Tarifs pour le transport scolaire

- ✓ 9 €/mois pour une famille avec 1 enfant (inchangé)
- ✓ 10 €/mois pour une famille avec 2 enfants (inchangé)
- ✓ 12 €/mois pour une famille avec 3 enfants (inchangé)

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, Mme Dany BONNIN précise que les jours du forfait sont déterminés par trimestre et que le coût est lissé sur 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le paiement au forfait pour la cantine, applicable dès la rentrée scolaire 2015/2016 dans les écoles maternelle et élémentaire de Vouillé,
- D'approuver les tarifs de cantine, garderie et transport scolaire tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

3 - PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

◆ **Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement**

M. Bernard PIERRE-EUGENE rappelle que la Commune de Vouillé a réalisé son schéma directeur d'assainissement en 2015. Cette étude a montré la nécessité de réhabiliter une partie des réseaux d'assainissement afin de :

- Diminuer le volume d'eaux claires parasites permanentes,
- Diminuer le volume d'eaux claires météoriques,
- Pérenniser les ouvrages ;

- Détail des travaux :

Opérations	Montant des travaux en € HT	Divers (levés topo, maîtrise d'œuvre,...) 10%	Montant Total des travaux en € HT
Réhabilitation des réseaux d'assainissement	222 000	22 200	244 200
Réhabilitation de regards mixtes	33 600	3 360	36 960
Bassin versant de la Tour du Poile	150 000	15 000	165 000
Réhabilitation du réseau chemin du Bois Merlot	20 000	2 000	22 000
Total	425 600	42 560	468 160

- Planification :

Phases	Années	Opérations	Types de travaux	Montants en € HT
1	2015	Rue du Gué Rochelin	Pose d'une canalisation -	71 500
		Clos de la Trère /Beausoleil	Réhabilitation de regards	36 960
Sous-total				108 460
2	2016	Rue de la Tour du Poile	Pose de canalisations	165 000
		Rue de Jouffre		18 700
		Chemin du Bois Merlot		22 000
Sous-total				205 700
3	2017	Rue de Jouffre	Chemisage continu	154 000
		Rue du Chêne vert		
		Rue de la Barre		
		Impasse du Puits Chiez		
		Rue du Puits Chiez		
		Rue de Ribière		
		Rue de Comméré		
DI2 les Prés de Vaux				
Total				468 160

- Plan de financement :

Années	Montant de l'opération € HT	Participation Agence de l'eau 35%	Participation Conseil Départemental 20%	Participation Commune de Vouillé 45%
2015	108 460	37 961	21 692	48 807
2016	205 700	71 995	41 140	92 565
2017	154 000	53 900	30 800	69 300
Total	468 160	163 856	93 632	210 672

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de TVA sur le budget assainissement.

M. Christophe DELAVault indique que le chemisage permet le passage d'un tuyau dans les conduits existants, les rendant ainsi étanches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement présenté ci-dessus,
- De solliciter la participation financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - VIE COMMERCIALE ET ARTISANALE

◆ Convention avec la société « eTerritoire »

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique que la société « eTerritoire », présente une offre permettant la promotion de la commune, mais également la mise en relation d'acteurs économiques. Une démonstration a été réalisée auprès des adjoints.

Cette offre comprend :

- tous les outils de promotion de marketing territorial de eTerritoire dont une page internet «commune», mettant en avant présentation, photos, témoignages, informations pratiques et éléments-clés par commune.
- la publication illimitée d'événements locaux sur la période d'abonnement.
- l'accès illimité et gratuit au service d'administration (messagerie, délégation, modération des commentaires, modification du profil, gestion des abonnés).
- le service clientèle personnalisé et l'accompagnement régulier de la collectivité sur toute la durée de validité de la convention, comprenant notamment l'aide à la mise en ligne des annonces.
- la publication illimitée et gratuite d'annonces de besoins économiques sur la période d'abonnement.
- la communication régulière sur les réseaux sociaux.

La société « eTerritoire » s'engage à consentir une remise exceptionnelle de plus de 63% sur ses tarifs à la Commune de Vouillé (86190), pour une durée de convention de trois ans. Le tarif proposé par « eTerritoire » (0,6 € TTC / Habitant) pour l'abonnement d'un an pour la Commune de Vouillé, est établi sur la base des 3 600 habitants, soit un montant de 2.160€ TTC.

Compte-tenu de la remise exceptionnelle consentie par la société de 1 368 € TTC par an, le cout annuel de l'abonnement s'élèverait donc à 792 € TTC.

M. le Maire indique qu'un bilan intermédiaire sera réalisé au terme d'une année.

M. Christophe MERIEL-BUSSY précise que les services municipaux seront mobilisés pour le lancement du site et pour la rédaction des annonces.

M. Benoit COQUELET fait état d'autres territoires de la Vienne impliqués dans cette démarche, notamment le Civraisien. Il importe de définir le besoin pour relayer l'information, notamment auprès de « Vouillé Dynamique ».

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY précise qu'il s'agit davantage d'un site d'annonces que d'informations. Les acteurs économiques sont prioritairement ciblés.

M. le Maire manifeste son intérêt pour ce projet et regrette que la Communauté de Communes n'ait pas retenu le concept.

M. Jacques DESCHAMPS indique que le site présente également l'offre en termes de services, ce qui peut s'avérer très utile pour des acteurs économiques et leurs salariés.

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD se dit favorable à cette convention, tout en précisant qu'il conviendra de dresser le bilan après une année de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Le recours aux services de la société « eTerritoire » pour un montant annuel de 792 € TTC pendant 3 ans, permettant la promotion de la commune, mais également la mise en relation d'acteurs économiques,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la société « eTerritoire » et tout document relatif à ce dossier.

5 - JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

- ◆ **Demande de participation financière présentée par la Centre Socioculturel, pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le vendredi 10 juillet, à l'occasion de l'inauguration du skate park**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que chaque année, le Centre Socioculturel organise, durant l'été, des séances de cinéma en plein air dans les communes du Vouglaisien. Cette année, l'une d'entre-elle sera organisée à Vouillé le vendredi 10 juillet prochain, à l'occasion de l'inauguration du skate park.

Cette soirée d'animation, gratuite et ouverte à tous, proposera la diffusion du film « Pop rédemption », avec la possibilité de repli dans la salle des fêtes en cas d'intempéries.

Pour l'organisation de ce spectacle dont le coût s'élève à 980 €, le Centre Socioculturel sollicite une participation financière de la commune de Vouillé d'un montant de 500 €. Il est à noter que les communes accueillant une séance de cinéma en plein air, sont sollicitées à même hauteur.

Il convient de préciser que la commune devra mettre à disposition des chaises ou des bancs pour les spectateurs, ainsi que des tables et des tréteaux pour le pot d'inauguration du skate park intégralement pris en charge par le Centre Socioculturel, comme l'ensemble des animations liées à la soirée (concert, jeux et tournoi, buvette).

M. Benoit COQUELET indique que le Conseil Départemental interviendra financièrement au titre du nouveau PAD dans le budget 2016, pour l'aménagement du skate park.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Centre Socioculturel pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le vendredi 10 juillet prochain, à l'occasion de l'inauguration du skate park,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - CADRE DE VIE

◆ Vente de moutons d'Ouessant

Madame Marie-Laure CAPILLON rappelle que dans le cadre de la mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces publics de Vouillé, il a été décidé de dédier une surface enherbée au pâturage, sur le site du parc de la Gorande. A cet effet, 1 bélier et 2 brebis d'Ouessant ont été introduits en 2013. L'accroissement naturel du cheptel impose aujourd'hui la vente de 2 béliers et d'une brebis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La vente d'un bélier au prix unitaire de 40 €, et de deux brebis, au prix unitaire de 70 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - INTERCOMMUNALITE

◆ Débat sur l'aménagement de l'Auxance dans le centre-bourg de Vouillé

M. le Maire rappelle que dans le cadre du « Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), une étude préalable à la restauration de la continuité écologique et sédimentaire de l'Auxance dans le bourg de Vouillé, a été réalisée par le Cabinet NCA pour le compte du Syndicat d'Etudes, d'Entretien et de Gestion de l'Auxance et de la Vendelogne (SEEGAV).

Plusieurs scénarios sont aujourd'hui envisagés dans cette étude :

- Scénario A : retrait des clapets (barrages mobiles) avec aménagements paysagers et restauration du lit en centre-bourg. L'abaissement de la ligne d'eau est compensé par le resserrement du lit de la rivière à 7 mètres (remplacement du « miroir d'eau » par un écoulement courant) ;
- Scénario B (rapidement éliminé) : abaissement des lignes d'eau et conservation d'une partie du plan d'eau face à la mairie. Scénario de remplacement du clapet sur le bras principal par une succession de seuils franchissables, avec conservation d'une partie du plan d'eau devant la mairie par mise en place d'une digue séparant le nouveau plan d'eau du lit de la rivière aménagée (maintien des clapets sur les bras secondaires) ;
- Scénario C : maintien des lignes d'eau avec conservation des clapets, aménagement d'une passe à poisson au niveau de l'ouvrage répartiteur (barrage du parc de la Gorande) et du clapet du bras principal, et protocole de gestion des ouvrages
- Scénario A' : variante du A avec largeur de la rivière plus importante (9 mètres).

Ces scénarios ont été chiffrés entre 160.000 à 270.000 €.

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique s'est tenue à la salle de la Gorande le jeudi 2 juillet. A cette occasion, M. MALLET, Président du SEEGAV, a proposé un nouveau scénario sur la base d'une convention tripartite entre la commune, l'Etat (DDT) et le SEEGAV, pour manier les clapets 2 fois par an, tout en maintenant les travaux d'aménagement prévus dans le scénario A.

Il ajoute qu'actuellement, l'Auxance figure en liste 1 dans la classification des cours d'eau du bassin Loire Bretagne établie par l'Etat et que seuls les cours d'eau figurant en liste 2 sont soumis à une obligation de restauration écologique d'ici 2017.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que lors de la réunion publique, des habitants ont indiqué qu'il n'y avait pas eu d'inondation importante depuis 1983, et qu'ils craignaient que des aménagements aggravent le risque de crue. Son choix se porte sur une solution qui protégera les « hommes », la remontée des poissons étant plus incertaine quel que soit le scénario.

Mme Valérie POIGNANT souligne que la qualité de l'eau est également en jeu. Des bactéries se développent plus avec une retenue d'eau. Les crues permettent de nettoyer naturellement la rivière.

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique, qu'en amont, la rivière est parfois à sec, ce qui signifie que le courant sera très limité pendant l'été.

Mme Marie-Laure CAPILLON fait état de deux inquiétudes : la perte du miroir d'eau, le risque d'inondation. Le miroir d'eau implique que l'eau ne vit plus. Le bureau d'études a indiqué qu'il n'y aurait pas moins de crues avec les aménagements envisagés, mais il n'a pas dit non plus qu'il y en aurait plus. Personne ne peut dire que la rivière ne débordera jamais.

M. le Maire ajoute que des habitants de Vouillé ont noté que la rivière ne déborde plus depuis que les ouvrages ont été mis en place.

Il amène aussi les conseillers municipaux à s'interroger sur les frais d'entretien, à la charge de la commune, qui varieront selon les scénarios.

En réponse à une question de Mme Fabienne FAZILLEAU, M. le Maire précise que personne ne sait si les subventionnements seront supprimés, si la rivière change de classement.

M. Patrick PEYROUX propose d'abaisser les clapets en hiver.

M. Christophe MERIEL-BUSSY fait état d'un « lobbying d'époque ». Les professionnels de 1991 proposaient des solutions radicalement différentes de celles d'aujourd'hui.

M. Jacques DECHAMPS rappelle que les aménagements de 1991 répondaient aux problèmes rencontrés en été, avec une rivière très sale. Il souligne les risques engendrés par les drainages en amont qui pourraient aggraver les inondations, dans les décennies à venir.

M. le Maire indique que le SEEGAV va fusionner dans un syndicat du Clain Nord au 1^{er} janvier 2016, ce qui pourrait modifier la politique menée en la matière.

M. Benoit COQUELET ne souhaite pas prendre une décision dictée par une étude, alors qu'il n'y a pas d'obligations légales. Le dispositif actuel ne doit pas être modifié.

En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Marie-Laure CAPILLON indique que si l'on procède à un creusement de la rivière, sans autres aménagements, le fonds de la rivière va rapidement se combler. L'abaissement ponctuel des clapets n'a qu'un effet limité sur la remontée des poissons, compte tenu des différentes périodes de migration.

M. Bernard PIERRE-EUGENE fait état de difficultés dans d'autres sites départementaux. Il est favorable au maintien de la situation actuelle.

Mme Valérie POIGNANT souligne le mauvais effet de la vase accumulée devant le Cheval Blanc. M. Bernard PIERRE-EUGENE rappelle qu'il y a une trentaine d'années, la commune procédait à un curage annuel de la rivière dans la partie bétonnée.

M. Jacques DESCHAMPS indique qu'il est interdit d'intervenir dans la rivière pour enlever les boues avec un tractopelle. L'ouverture des pelles permet un certain curage de la rivière, lorsqu'il y a beaucoup de courant.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, il est indiqué que les pelles sont facilement actionnables par les agents municipaux, en quelques minutes. Elles se relèvent automatiquement en cas de crue. Les particuliers propriétaires d'ouvrages, disposent d'un droit à l'eau inaliénable.

M. le Maire propose une formulation de délibération. M. Jacques DESCHAMPS suggère d'y ajouter un paragraphe indiquant que la commune a conscience de l'impact des ouvrages sur la continuité écologique de la rivière.

« Prend acte de l'étude effectuée et des scénarios proposés par le SEEGAV pour restaurer la continuité écologique et sédimentaire de la rivière l'Auxance dans le centre-bourg de Vouillé,

Considérant d'une part que le scénario privilégié par le SEEGAV vise à effacer les ouvrages hydrauliques présents dans le bourg de Vouillé et à abaisser de façon sensible le niveau d'eau,

Que la dernière proposition formulée par le SEEGAV maintient la réalisation de travaux dans le lit de la rivière,

Note que les ouvrages hydrauliques mentionnés peuvent avoir un impact sur la continuité écologique,

Que cependant, celui-ci peut être limité par l'abaissement des clapets à certaines périodes de l'année,

Rappelle que ces ouvrages ont été construits en 1991,

Constata que depuis leur construction, la commune n'a plus connu d'inondations dans le bourg, comme cela avait pu être le cas auparavant,

Considérant par ailleurs que la rivière « l'Auxance » est classée par arrêté préfectoral, en liste 1 des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne, qui vise à protéger leur continuité écologique en interdisant la construction de nouveaux ouvrages,

Que seuls les cours d'eau classés en liste 2 ont une obligation de restauration de la continuité écologique d'ici juillet 2017,

Considérant l'élément patrimonial et touristique fort que représente l'Auxance dans sa forme actuelle dans le bourg de Vouillé, »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De ne privilégier aucun scénario proposé par le SEEGAV et de maintenir les ouvrages dans leur forme actuelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Transfert de la compétence optionnelle « Bornes de recharge de véhicule électrique » au syndicat Energies Vienne**

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que deux projets sont en cours pour l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique, par Energies Vienne.

Considérant que pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE dans sa séance du 25 juin 2013, a autorisé le Président du Syndicat à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Poitou-Charentes pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes, afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée, avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

- Créer un « programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200 000 € HT pour les années 2013 à 2016 qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture ;

Considérant que la candidature du Syndicat ENERGIES VIENNE a été retenue par décision du Commissariat général à l'investissement du 29 janvier 2014 et que les conventions de la Région Poitou-Charentes et de l'ADEME ont été notifiées fin mai 2014 ;

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat ENERGIES VIENNE et son coût résiduel limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge à hauteur de 90 % de l'investissement par des subventions cumulées de l'Etat pour 50%, de la Région pour 20% et du Syndicat pour 20% ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter l'ensemble des subventions Etat-Région, et de lui reverser les montants correspondants ;

Considérant l'offre ALTERBASE présentée à la commune par SOREGIES, opérateur des bornes ;

Considérant que les Statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE entrés en vigueur le 1er avril 2014 comprennent, à compter de cette date, la compétence optionnelle intitulée « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;
Considérant que par délibération en date du 16 septembre 2014, le Conseil Municipal de Vouillé a approuvé le principe de réaliser 2 bornes sur le territoire communal (centre bourg et ZAE) ;

Vu la demande du Syndicat ENERGIES VIENNE de délibérer à nouveau, notamment pour que la commune transfère la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » au dit syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;
- De transférer, à compter du 1er avril 2014, au Syndicat ENERGIES VIENNE, la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;
- D'entrer en discussion avec SOREGIES pour définir le lieu d'implantation le plus approprié ;
- De conférer la gratuité de stationnement, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
- De voter l'investissement de 12 825 € HT par borne, ainsi que la TVA correspondante suivant taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût net à financer de 1 282,50 € HT par borne, auquel s'ajoute la TVA minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA ;
- De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de l'État et de la Région ;
- De solliciter un financement de la communauté de communes du cout net d'une borne (ZAE), soit 1 282,50 € HT, auquel s'ajoutera la TVA minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA, sur la base d'un investissement total de 12 825 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'offre ALTERBASE et tout document relatif à ce dossier.

◆ **Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Vouglaisien**

M. Jacques DESCHAMPS présente les principales dispositions du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Vouglaisien pour l'année 2014.

- Le Vouglaisien est membre du Pays des 6 Vallées, ce qui permet de mobiliser des financements, notamment européens. Le pays signe actuellement des contrats pour 3 ou 5 ans, notamment en raison des fonds européens, ce qui ne présage pas d'une suppression des pays à court terme, mais la question de leur disparition n'est pas tranchée.
- Membre du SCOT, vaste territoire rassemblant Poitiers et Châtellerauld qui définit des orientations stratégiques qui s'appliqueront à notre territoire
- Pas d'évolution majeure des compétences intercommunales
- 44 agents dont 37 titulaires

- Budget : résultat positif de plus de 2 millions, avec 2 millions d'investissements réalisés sans emprunt (dont 1,6 million d'euros de participations des partenaires)

Les principaux travaux des différentes commissions sont ensuite présentés.

Innovation et Prospective

Une réflexion est engagée sur l'avenir du territoire dans le contexte de réforme territoriale (adoption en cours du projet de loi NOTRE).

Gestion des déchets, énergies renouvelables et espaces naturels

Mme Marie-Laure CAPILLON fait part de ses interrogations sur le choix des dates des commissions. Une réflexion est engagée sur une taxation incitative en fonction de la quantité de déchets produits. Des interrogations sont soulevées sur la collecte sélective en porte à porte ou sur le regroupement de certains recyclables (emballages et plastiques). En cas de fusion avec d'autres communes, il conviendra de s'interroger sur l'harmonisation des modes de collecte sur l'ensemble du nouveau territoire.

M. le Maire indique que Mme VIGNAUD agent de la Communauté de Communes, interviendra lors du conseil municipal du 15 septembre pour présenter la taxe incitative.

M. Jacques DESCHAMPS précise que le système de gestion des déchets actuel est très performant économiquement. Il fait état d'un taux de valorisation des déchets de 84 %, très largement supérieur aux obligations légales. La plupart des modifications généreraient des coûts supplémentaires. Il est cependant important de s'interroger sur l'amélioration des dispositifs.

Les permis ont été accordés pour 4 éoliennes au Rochereau. 3 éoliennes sont programmées sur Montreuil-Bonnin. Par ailleurs, la communauté de communes poursuit son projet de construction de chaufferies bois pour le compte des communes.

Développement économique et bâtiments

M. Benoit COQUELET fait état des projets en cours : nouvelle gendarmerie (6,5 millions TTC ; 20 familles accueillies), Office de Tourisme, extension de la Bibera, bassin de nage de Latillé, nouvelles zones communautaires (Ayron et Quincay).

Sur le Viennois : projet privé de salle de sports, station de lavage, garage, attente du financement de la région pour la SAPAC (Rendez-vous programmé avec le Président de la Région). Le taux de remplissage actuel est d'environ 40 %.

Finances et aménagement numérique

M. Jacques DESCHAMPS fait état des principales problématiques suivies par la commission : baisse des dotations de l'Etat, pas de hausse de la fiscalité malgré des baisses de recettes sur la fiscalité des entreprises, schéma du développement du numérique (montée en débit des zones défavorisées et desserte par la fibre optique des points stratégiques et des zones d'habitat dense). Le haut débit par fibre ne sera pas possible pour tout le territoire communal.

Tourisme / communication

M. Christophe MERIEL-BUSSY présente les principales actions en cours : 8 pages à paraître dans la presse locale ; refonte de l'Echo Vouglaisien ; plan d'eau d'Ayron.

Petite enfance / enfance / jeunesse

Mme Dany BONNIN rappelle les projets en cours : début de l'extension de la Bibera à Lavausseau (crèche démenagée provisoirement au CAP) ; contrats CAF et MSA à signer en décembre prochain ; accueils de loisirs remplis cet été ; collaborations avec les services culturels, la Mission Locale et le Centre Socioculturel ; renégociation du partenariat avec le Centre Socioculturel prévu pour septembre prochain.

Culture

Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX et Mme Valérie POIGNANT font état des travaux de cette commission.

Pass'Art : dispositif artistique ayant mobilisé 414 enfants en 2013 - 2014 et 840 enfants en 2014 - 2015. En raison du nombre important de demandes, le dispositif va être ajusté.

Des demandes de subvention sont toujours en instance, notamment pour D'Arts.

M. le Maire indique qu'il est important que l'association connaisse rapidement la position de la Communauté de Communes sur ce dossier.

Aménagement du territoire / urbanisme / mutualisation des moyens et voirie

M. le Maire indique qu'un schéma de mutualisation est en cours de rédaction par la communauté de communes, avec l'appui de l'Université de Pau et du pays de l'Adour.

Répondant ainsi à ses obligations réglementaires, la Communauté de Communes souhaite mener une véritable réflexion sur ses ambitions à moyen et long terme et revoir son organisation.

Les enjeux principaux sont les suivants : améliorer la transparence de l'action publique, répondre aux besoins de service public, améliorer la qualité de l'offre de service public et maîtriser les dépenses publiques.

M. le Maire détaille le calendrier : une phase de diagnostic jusqu'en septembre 2015 ; une phase de formalisation du schéma de mutualisation d'octobre 2015 à mars 2016 ; une phase de mise en œuvre au second trimestre 2016.

Chaque Conseil Municipal devra se réunir pour donner un avis sur ce schéma.

M. le Maire ajoute qu'il recevra le personnel communal le 8 juillet pour les tenir informés de la démarche.

Santé, solidarité sociale

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD dresse le compte rendu de l'activité de la commission. Pour le projet d'aire familiale d'accueil des gens du voyage, le cout estimé s'élève désormais à près de 700.000 € au lieu de 365.000 €. Cette augmentation résulte de visites de sites, ayant nécessité de faire évoluer le projet initial et des propositions des intéressés eux-mêmes, associés plus étroitement. M. Jacques DESCHAMPS salue le rôle responsable mené par l'Association de l'Ouest Vouglaisien, qui a permis également de faire

évoluer le projet. Le début des travaux est programmé le 20 août prochain, et la fin des travaux est envisagée mi-décembre 2015. Le permis de construire a été accordé sous réserve d'un point d'eau pour les pompiers, compte-tenu de l'éloignement des bornes d'incendie. Le montant du loyer est encadré et fera l'objet d'un versement direct des APL à la communauté de communes.

La création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale est obligatoire pour la gestion de logements de personnes âgées, les gens du voyage et le soutien à l'épicerie sociale. Il n'y a pas de remise en cause des CCAS.

Pôle réseau santé : projet de plateforme pour un travail des professionnels de santé en réseau qui rencontre peu d'adhésion des personnes concernées ! Diagnostic et études en cours, avec des interrogations sur les collaborations possibles. En réponse à une question de M. Christophe MERIEL-BUSSY qui suggère la construction de locaux pour des professionnels de santé à Vouillé, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD indique que la problématique est surtout importante pour les communes les plus rurales du Vouglaisien, qui ont du mal à conserver une offre de service satisfaisante.

Habitat 86 : la démolition du bâtiment est prévue en 2016.

Soutien au COJYV : 7000 € en 2014 pour les actions menées à Yako (Burkina faso).

◆ Points divers

Plan canicule

M. Patrick PEYROUX remercie le travail de la commission et des services.

Il fait état d'un courrier du Maire adressé aux professionnels de santé et aux associations à vocation sociale pour recenser les personnes fragiles. Un travail a également été réalisé à partir du fichier des personnes âgées invitées au repas de fin d'année. L'ADMR va fournir une liste d'une quarantaine de personnes.

Une convention est en préparation entre le CCAS et l'EHPAD pour la mise à disposition d'une salle climatisée en cas d'activation du plan canicule.

Après contact avec la Préfecture, les personnes fragiles ne peuvent être transportées que par des véhicules de la collectivité. Le chauffeur peut être un élu ou un agent de la collectivité disposant d'un brevet de secourisme. Des formations pourraient être proposées aux élus et agents.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur le plan canicule, élus, professionnels, associations et services municipaux.

Présentation du rapport d'activités 2014 du syndicat Energies Vienne

M. Jacques DESCHAMPS présente le rapport d'activités du syndicat Energies Vienne.

Le syndicat est né en 1923 par la volonté des élus d'électrifier les zones rurales. Il fédère et optimise pour le compte de ses communes adhérentes, l'organisation et le développement du service public de l'énergie, ainsi que les actions de maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelable. Seulement 5% de l'électricité française est fournie par des syndicats de communes.

Aux compétences obligatoires gérées par le Syndicat pour le compte de ses communes, s'ajoute une palette de compétences optionnelles transférées par les communes (éclairage public, gaz, SIG, bornes de recharge de véhicules électriques...).

Il regroupe aujourd'hui 264 communes de la Vienne (sur 281) et une commune du Maine et Loire. Le Syndicat est administré par un Comité composé d'un délégué par commune adhérente, soit 265 délégués titulaires.

M. Jacques DESCHAMPS présente l'organisation du groupe Energies Vienne qui rassemble 3 sociétés d'économie mixte : SRD, Soregies et Sergies.

Le groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie.

Il est fait état du montage de certains projets citoyens ou participatifs sur de l'éolien ou du photovoltaïque. Des réunions publiques citoyennes pourraient être lancées si des montages identiques étaient réalisés pour le Rochereau ou Montreuil-Bonin.

Les chiffres clés :

- Section de fonctionnement : résultat de 5.834.091 €
- Section d'investissement : résultat de - 1.380.100 €
- Travaux électricité 2014 : 35.538.254 € TTC
- Travaux gaz : 2.285.535 €

Les résultats permettent de subventionner les travaux (notamment l'éclairage public).

Marché des producteurs

M. Christophe MERIEL-BUSSY souligne l'engouement des visiteurs, puisqu'il n'y a pas eu assez de tables et de chaises, ce qui sera corrigé l'année prochaine, si l'opération est renouvelée.

Label Village Etapes

M. Christophe MERIEL-BUSSY fait état d'une belle inauguration mais il indique que peu de visiteurs extérieurs à la commune se sont rendus sur le boulodrome pour les animations, notamment l'après-midi.

Il remercie les services municipaux, les associations, les partenaires et les élus qui sont venus aider au montage, à l'animation et au démontage.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'inauguration du skate park le vendredi 10 juillet à 19h00 et ajoute qu'ils seront les bienvenus pour le décollage de la maquette murale dans la salle du conseil, le samedi 11 juillet.

M. Bernard PIERRE-EUGENE indique que les vitres des deux gymnases du complexe sportif des Maillots ont été vandalisées.

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite de bonnes vacances aux membres présents et informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 15 septembre à 19h30**.

La séance est levée à 22h10.